...Belle Etoile » est recommandé par Messieurs les Docteurs pour les enfants, les malades et les vieillards. Seul dépôt à Roubaix, 13, rue du Bois, 13, *A la Grande Laiterie d'Oostcamp.*

SAVON DU CONGO Parfum suave Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA NOUVELLE BOURSE DE COMMERCE

Une lettre de M. Bailleul. — Ce que dit l'administration municipale. — Chiffres erronés et appréciations fantaisistes

M. L. Bailleul a adressé aux journaux radicaux et socialistes, une lettre dont voici les passages essentiels :

.... La Chambre de commerce apportera dans la combinaison 366.000 francs. Pour cette somme elle pourra jouir pendant trente ans de la Bourse qui sera été construite à son intention. Pour les 20 ans qui suivront, elle paiera un loyer annuel de 12.000 francs.

La Ville est donc liée pour 50 ans. Quelles seront ses charges?

Elle fera un emprunt — payé par les contribuables, naturellement — remboursable en 30 annuités de 14.100 francs, soit 423.000 francs.

Elle fera l'abandon d'un terrain de 1.200 mètres environ pour la construction. Ce terrain peut être évalué, sans exagération, à 200 francs le mètre, soit 200 x 1.200 = 240.000 francs.

Si, de cette somme, on ne calcule que les intérêts simples à 3 p. 100, on trouve qu'elle doit produire pour un an 3 x 240.000 = 120.000 : 100, 7.200 fr. et pour trente ans, 7.200 x 30, soit 216.000 francs.

Donc, dans 30 ans, la Ville aura sacrifié 423.000 francs pour l'emprunt; plus le prix de terrain, 240.000 francs et encore les intérêts du prix du terrain, 216.000 francs. Au total 879.000 francs.....

..... En résumé, dans 30 ans, la Ville aura sacrifié: d'abord, les sommes que j'ai indiquées. Elle devra pourvoir aussi aux frais d'entretien du bâtiment et à toutes les autres charges, car rien dans la délibération du Conseil municipal n'indique qu'ils seront payés par la Chambre de commerce. On peut estimer que la quote-part totale de la Ville s'élèvera, à cette époque, à un million de francs, au bas mot.

Alors, mais alors seulement — c'est-à-dire dans 30 ans — la Chambre de commerce devra commencer à payer un loyer dérisoire de 12.000 francs par an.

Je l'ai dit et je le répète : C'est un cadeau que M. Motte fait à la Chambre de commerce.

Voilà la thèse de M. Bailleul dégagée de quelques impertinences à l'adresse de M. le Maire de Roubaix et de quelques erreurs peut-être involontaires.

En l'absence de M. Eugène Motte, un membre de la Municipalité nous a fait les déclarations suivantes :

— Toutes ces affirmations sont fantaisistes. D'ailleurs, M. Bailleul n'approuve que ce qu'il fait, c'est-à-dire peu de chose. Il jongle avec les chiffres et émet des affirmations tranchantes avec beaucoup d'aplomb, il faut le reconnaître, mais sans aucun souci de la vérité, ni même parfois de la vraisemblance.

» C'est ainsi qu'il dénature à plaisir l'origine du projet que le Conseil municipal vient d'adopter : La Chambre de Commerce avait bien, comme il le dit, résolu d'affecter 375,000 francs à la construction de son hôtel et d'une nouvelle Bourse sur la Place, près la Grande-Rue, à gauche. Mais, l'Administration municipale a estimé avec raison qu'il serait préférable que cette construction fît partie d'un ensemble architectural puisque, dans un avenir que nous croyons prochain, elle fera bâtir une Mairie sur les terrains que la Ville possède entre la rue du Château et la rue Neuve. L'Administration, soucieuse de réaliser un plan d'ensemble, a donc demandé à la Chambre de Commerce de bien vouloir consacrer la dépense, qu'elle se proposait de faire, à la construction du futur Hôtel de Ville dans lequel elle aurait un pavillon, les services municipaux ne nécessitant pas l'occupation de tout le terrain ni de la totalité de l'immeuble à construire. La Chambre de Commerce a consenti à cet arrangement tout au bénéfice de la Ville. Il fut donc convenu que la Chambre pourrait faire construire immédiatement la partie destinée à lui servir d'Hôtel et de Bourse du Commerce, mais que ce pavillon serait dans le style et dans les proportions prévus et aménagé en prévision de la structure du bâtiment total.

» Voilà l'origine de l'entente intervenue entre la Ville et la Chambre de Commerce. Elle l'a été *dans un intérêt municipal*, j'ose l'affirmer, et tous les gens de bon sens en conviennent.

» D'après la convention primitive, le pavillon de la Chambre de Commerce devait faire retour à la Ville au bout de trente ans; après quoi, celle-ci paierait à la Ville un loyer de 20.000 francs par an... Cette convention si avantageuse pour la Ville, M. Bailleul l'a critiquée avec autant de violence et d'acrimonie que la nouvelle et, par conséquent, plus injustement encore... D'après lui, c'était déjà « un cadeau » fait à la Chambre de Commerce ! Or, ce singulier cadeau, M. le ministre du Commerce l'a qualifié, lui, d'opération « frustratoire »!... Vous savez le reste. Le Conseil municipal a accepté les conditions indiquées par le ministre, lesquelles, somme toute, sont encore avantageuses pour la Ville.

» Si donc nous voulions imiter M. Bailleul et jouer sur les mots, nous pourrions lui dire : « Après » tout, la convention est moins la nôtre que celle du » ministre; ce n'est pas celle que nous avions pré» parée ! » Mais à quoi bon ? M. le ministre a défendu logiquement les intérêts dont il a la charge et on ne saurait lui en faire un grief, d'autant moins, d'ailleurs, que, grâce à la condescendance de la Chambre de Commerce, les choses s'arrangent au mieux des intérêts communs aux deux parties.

» En effet, les 356,000 francs apportés par la Chambre de Commerce représentent tout bonnement les 20,000 francs qu'elle devait primitivement payer à la Ville pendant trente ans. Seulement, au lieu de les dépenser en loyer, elle les remboursera en amortissement, c'est toute la différence ! Vous conviendrez qu'à ce prix elle, service public, a bien droit à être logée assez convenablement. Quant à son loyer postérieur de 12,000 francs pendant vingt ans, c'est la clause précise imposée par l'honorable M. Trouillot qui a cru devoir asseoir ainsi la Compagnie dont il est le tuteur naturel pour un laps de temps convenable.

» En ce qui concerne les dépenses que M. Bailleul impute à la Ville, il est aisé de les ramener à leurs proportions exactes.

» Tout d'abord, des 254,000 francs représentant l'apport de la Ville, il faut défalquer 55,000 francs affectés à l'achat d'un terrain qui sera presqu'entièrement occupé par une voie nouvelle allant de la rue Neuve à la rue du Château, soit 199,000 francs seulement. Et, dès lors, l'annuité *réelle* d'amortissement est ramenée de quatorze à onze mille francs environ, — soit 330,000 francs, au lieu des 423,000 que trouve M. Bailleul.

» En second lieu, M. Bailleul évalue 240,000 francs le terrain sur lequel est bâti l'actuelle Bourse. C'est un calcul sophistique; néanmoins, soit ! Acceptons ce chiffre. Mais à ces 240,000 francs, M. Bailleul ajoute l'intérêt trentenaire de cette somme, 216,000 francs. Et il arrive ainsi à estimer 456,000 francs la soi-disant *dépense* de la Ville rien que pour ce terrain dont elle reste, d'ailleurs, propriétaire !!!

» C'est de la prestidigitation de haute école ! Robert Houdin n'escamotait pas plus aisément une muscade que M. Bailleul un demi-million.

» Le simple bon sens devait cependant imposer à M. Bailleul l'obligation de compter les *intérêts seulement* de la prétendue valeur de 240,000 francs, et non point et ces intérêts et cette somme ! Un écolier ne commettrait pas pareille... erreur.

» Je me résume :

» 1° La part contributive de la Ville se ramène à 199,000 francs, soit son amortissement en trente annuités de 11,000 francs ..... 330.000 fr.

» 2° L'intérêt de la valeur (inféconde) du terrain *prêté* pendant trente ans est, d'après les calculs de M. Bailleul, lui-même, de ..... 216.000 fr.

» Donc, au total, 546,000 francs, et non « un million au bas mot »...

» Cependant le public ne calcule pas comme M. Bailleul : La location du fameux terrain — que la Ville ne cède pas, — rapporte 2,000 francs par an, soit en trente ans 60,000 francs. Eh bien ! 360,000 + 60,000 = *390,000 francs* en tout et pour tout. C'est à cela que se ramènent, par l'arithmétique de tout le monde, les totaux enflés de M. Liévin Bailleul. Je n'insiste pas.

» Mais, s'écrie l'économe M. Bailleul, ce sont les contribuables qui paient !... Nous nous en doutions déjà alors que M. Bailleul et ses amis semblaient l'ignorer et jetaient l'argent par les fenêtres. De plus, tandis que les emprunts d'une Ville sont supportés par tous les contribuables, les emprunts des Chambres de Commerce sont supportés par les seuls électeurs *commerçants* patentés qui sont aussi des contribuables, je crois... Cela signifie que M. Bailleul trompe son monde en feignant de voir dans la Chambre de Commerce une simple association de gros messieurs riches, alors qu'elle est un corps constitué par l'ensemble du commerce et de l'industrie de Roubaix, et qu'elle rend des services aux intérêts généraux de ce commerce et de cette industrie. Vouloir accabler la Chambre de Commerce d'emprunts, de frais et d'obligations onéreuses, c'est donc encore faire appel à des contribuables doubles et triples.

» Voilà tout ce qui reste de la phraséologie audacieuse et de l'algèbre à tiroirs de M. Bailleul.

» L'Administration municipale a conscience d'avoir défendu les intérêts de Roubaix et contribué à une transformation utile et nécessaire. Elle estime, par-dessus le marché, faire une excellente opération. Libre à M. Bailleul de se torturer l'esprit pour penser autrement. Nous n'avons jamais rêvé de le satisfaire. »

LES FUNERAILLES DE M. HERVÉ MILBEO, ancien adjoint au maire, ont eu lieu mercredi matin, à dix heures.

M. Hervé Milbéo était libre-penseur et franc-maçon. Il n'avait pas demandé, avant de mourir, à se réconcilier avec l'Eglise. Ses funérailles ont été « civiles ».

Devant le corbillard étaient portées six couronnes offertes par la société des Anciens militaires de l'armée de mer; le Parti ouvrier socialiste roubaisien; la section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme; le Conseil d'Administration et le personnel de la coopérative la *Confiance*, dont M. Milbéo était président du Conseil d'administration, et par des débitants de boissons de la Grande Place.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Henri Carrette, ancien maire; Bailleul, conseiller municipal; Carbonnelle, président de la société des Anciens militaires de l'armée de Mer; Leroy, vice-président de la société des Anciens combattants de 1870-71 l'*Ancienne;* Gautier, président de la Ligue des Droits de l'Homme et Desmons, vénérable de la loge la *Fidelité*, de Lille.

Derrière le corbillard marchaient des délégations des Anciens Militaires de l'Armée de Mer, et de l'*Ancienne*, avec leurs drapeaux ; de la Ligue des Droits de l'Homme, et MM. Ego, Selliez, Lepers, Decock, Wattremez, Van Waerebeek, Achille Carpentier, Dujardin, Rousselle, Coupez, Delannoy, Henri Lefebvre et Kimpe, conseillers municipaux.

Après la famille venait une nombreuse assistance dans laquelle se trouvaient : MM. Edouard Roussel et Leblanc, adjoints au maire; Briffaut, conseiller général; Desbarbieux et Lejeune-Mulliez, maires de Croix et de Wasquehal; Duhem, adjoint au maire de Mouvaux ; Six, conseiller municipal de Tourcoing; Bourbon, inspecteur primaire; Gernez, directeur de l'Institut Turgot; Bellon, inspecteur du Travail ; Marion, commissaire central de police ; Bipper, directeur du Conditionnement municipal; Dramais, secrétaire général de la mairie de Tourcoing; une délégation du personnel des services municipaux; des directeurs d'écoles publiques, etc.

Sur la tombe, cinq discours ont été prononcés. M. Henri Carrette, comme ancien maire et président du Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien, a fait d'abord l'éloge de son ancien collaborateur qu'il a appelé « militant infatigable, auteur des réformes laïques et sociales, libre-penseur, rationaliste convaincu et socialiste à toute épreuve. »

Au nom du Comité directeur de la *Ligue des Droits de l'Homme*, dont M. Milbéo faisait partie, M. Gautier a dit que le défunt avait toujours fait preuve « d'esprit de tolérance et d'amour de la patrie. »

MM. Carbonnelle et Leroy, ont adressé un dernier adieu au défunt au nom des Anciens militaires de l'Armée de mer et des Anciens Combattants de 1870-71. M. Leroy a fait valoir que « pendant la grande tourmente des questions politiques auxquelles il prit une part active, un sentiment était resté debout chez lui, l'amour ardent de la patrie. »

Enfin, M. Desmons a parlé au nom de la loge maçonnique *La Fidélité*, dont M. Hervé Milbéo était membre. En quelques phrases, il a déclaré que le défunt « avait lutté pour arracher les herbes parasites qui empêchent de pousser la moisson réparatrice. »

LES « COURS SOCIAUX » DU VENDREDI A L'INSTITUT POPULAIRE DE L'EPEULE. — *Les Commissions d'arbitrage.* — Après avoir traité, vendredi dernier de l'*organisation professionnelle* en général, M. F. Leclercq, président de l'*Union démocratique du Nord*, étudiera vendredi prochain la question des « *Commissions d'arbitrage* ». On sait que le groupe de l'*Union démocratique du Nord* fut un des premiers, — sinon le premier — à lancer cette idée des Commissions d'arbitrage qui devait, peu à peu conquérir tant de partisans dans les rangs des catholiques sociaux, et qu'il a fait, en ce sens, une inlassable campagne.

Comme la réunion dernière, celle de vendredi prochain sera, avant tout, *pratique*. On discutera moins sur des idées que sur des faits. Le président du Syndicat professionnel d'Armentières accompagnera M. F. Leclercq et donnera des détails intéressants et précis sur le fonctionnement et les résultats de la *Commission mixte* dont l'organisation permit de solutionner la dernière grève d'Armentières.

Les cours ont lieu à l'I. P., 71, rue Descartes. L'entrée en est libre et gratuite.

LES VOLS AU COMPTOIR. — Mardi soir, vers huit heures et demie, M. Oscar Vanderhaegen, marchand de beurre, rue de l'Alouette, 63, a surpris dans son magasin un gamin de 15 ans, Albert Belvaux, bâcleur, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 57, qui dérobait du chocolat.

Le petit malfaiteur a été remis entre les mains des agents de police Carrette et Lievrouw, qui l'ont emmené au dépôt. Interrogé, Albert Belvaux a déclaré que dans le courant de l'après-midi, il avait déjà volé dans le même magasin en compagnie de Guillaume Vanhaverbeck, journalier, âgé de 22 ans, rue du Chemin-de-Fer, 57. Un kilo 1/2 de chocolat a été dérobé. Peu de temps après, ce dernier individu était arrêté à son tour.

L'UNION AMICALE DES OUVRIERS COIFFEURS avait convoqué les patrons coiffeurs à une réunion qui s'est tenue, mercredi, au Café Pandore, rue Pauvrée. 80 patrons environ y assistaient. La discussion a porté principalement sur la question de la fermeture des salons le dimanche à 5 heures. On a ensuite décidé à l'unanimité, de former un syndicat.

LA SCENE SANGLANTE DE LA RUE DE LA GARE. — Nous avons fait prendre, hier, des nouvelles de Julien Noé, ce jeune tourneur en fer de la rue de Sébastopol, qui a reçu un coup de couteau dans le bras gauche au cours de la scène de l'avant-dernière nuit. L'état du blessé s'est beaucoup amélioré et on le considère comme hors de danger.

De son côté, M. Laché, commissaire de police du premier arrondissement, a ouvert une enquête qui lui a permis de découvrir le coupable. C'est un apprêteur, Alfred Soyez, âgé de 19 ans, demeurant à Espierres. Un procès-verbal a été dressé à sa charge pour coups et blessures volontaires.

UN ECOLIER RENVERSE PAR UNE VOITURE. — Un petit garçon de six ans, Fernand Gené, se rendait en classe, mercredi matin, vers sept heures et demie, quand il fut renversé, près du pont de Mouvaux, par une voiture de place de la maison Matringhem.

Un passant obligeant, M. Gaston Baelet, employé, prit l'enfant et le porta chez ses parents, 46, rue Olivier, où l'on constata qu'il avait la cheville droite luxée.

UNE MEULE INCENDIEE. — *Arrestation d'un vagabond.* — Mercredi, vers une heure du matin, un incendie a détruit, boulevard Lacordaire, une meule de paille appartenant à M. J.-B. Cruque, cultivateur, rue de Beaucheret. Les dégâts ont évalués à 1.500 francs. Il y a assurance.

Au moment où le feu a pris, un vagabond se trouvait couché dans cette meule. C'est un chiffonnier, Emile Vanbelleghem, âgé de 43 ans. Il s'y abritait, paraît-il, depuis huit jours. Il assure qu'il s'est réveillé à demi-asphyxié et qu'il a été brûlé à la figure et à la main gauche en traversant le foyer de l'incendie. Quand il s'est présenté au poste de police du 3e arrondissement, il portait, en effet, des brûlures, et M. le docteur Dubard lui a donné des soins.

Une enquête est ouverte pour savoir si les dires de Vanbelleghem sont exacts. Comme il est en état de vagabondage, il sera déféré au Parquet.

UNE MORT SUBITE. — M. Alfred Lerouge, horloger-bijoutier, place du Trichon, 5, est décédé subitement, mercredi matin, vers sept heures et demie. Sentant un malaise, il avait fait appeler M. le docteur Lepers, mais quand le praticien arriva, il ne put que constater la mort qu'il attribue à une maladie de cœur. Le défunt était âgé de 52 ans.

VOL D'UNE BICYCLETTE. — Mercredi matin, vers dix heures, M. Julien Tailliez, camionneur, demeurant rue d'Anzin, entrait chez M. Henri Deschamps, fabricant de colle, rue de Lille, 50. Il avait laissé sa bicyclette sur le trottoir. Quand il sortit, cinq minutes plus tard, le vélo avait disparu. La police a été informée.

BLESSÉ AU BRAS GAUCHE. — L'un des ouvriers déboureurs, de M. Paul Delmasure, négociant en laines, rue du Collège, Alfred Moreau, âgé de 27 ans, demeurant rue Duguesclin, à Tourcoing, a été blessé à l'avant-bras gauche, en nettoyant son métier. Un mois de repos lui a été prescrit par M. le docteur De Gandt.

UN ACCIDENT DANS UNE FABRIQUE DE CAOUTCHOUC. — Un journalier travaillant dans l'établissement de MM. Riveles et Fagnet, fabricants de caoutchouc, boulevard de Metz, Ferdinand Doubels, âgé de 66 ans, demeurant à l'estaminet du *Chauffeur*, rue Voltaire, s'est fracturé le médius gauche en tombant dans un escalier.

M. le docteur Picquet lui a ordonné six semaines de repos.

UN AUTOMOBILE ENDOMMAGÉ PAR UN TRAMWAY. — Nous avons relaté, hier, l'accident survenu à un automobile qui passait place de la Gare. Cette machine appartient à M. Joire, banquier à Tourcoing.

NOUS APPRENONS que la Compagnie Française des Coupons-Primes *(Timbres rouges)* dont le siège et les magasins sont situés 64, Grande-Rue, à Roubaix, vient de mettre en pratique une ingénieuse combinaison dont elle veut faire profiter ses nombreux adhérents ou commerçants affiliés.

Elle a déposé au Crédit Lyonnais, à Roubaix, 55 obligations de 500 francs composées exclusivement de titres de la Ville de Paris et du Crédit Foncier de France. Ces obligations participent à 52 tirages par an et les lots qui pourraient échoir à une ou plusieurs de ces obligations seront partagés de la façon suivante :

Toute personne venant échanger un carnet contre une prime, de même que tout commerçant affilié ayant débité un carnet de timbres, recevront un bon de participation leur donnant droit de prendre part pendant cinq ans à tous les tirages. En cas de sortie d'un lot le montant en sera intégralement réparti entre les personnes possesseurs de ces bons et chacune aura autant de parts qu'elle possèdera de bons.

Dans le courant de janvier, il y aura *six tirages* avec des lots variant de 100.000 à 200.000 francs, cette combinaison augmentera encore certainement la grande faveur dont jouissent les Coupons Primes *(Timbres rouges)*, auprès du public roubaisien. 73216d

A L'ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — *Conférence d'électricité industrielle.* — Aujourd'hui, jeudi aura lieu la visite de l'usine de la Société Electrique du Nord. Réunion à l'établissement, à huit heures très précises du soir.

LA SEULE *MÉDAILLE D'OR*, la plus haute récompense que le Jury de la Carrosserie ait attribuée au Salon de l'Automobile, a été décernée avec ses félicitations à la Maison **MILLION-GUIET**. Cette haute distinction obtenue par cette firme, universellement connue pour ses carrosseries de grand luxe, sera approuvée par les nombreux connaisseurs qui ont admiré ses merveilleux modèles sortis des usines **MILLION-GUIET**, 71, rue des Arts, à Levallois-Perret (Seine). 73174d

EN VERTU D'UN MANDAT D'ARRET de M. le juge d'instruction Vérin, du Tribunal de Lille, en date du 13 décembre, les agents de sûreté Scufflet et Paris ont arrêté, mercredi, rue de la Gare, un manœuvre de maçon, Louis Vanderauwera, dit « Léon », âgé de 25 ans, demeurant rue de l'Alma, fort Frasee, 19. Cet individu est inculpé de vol et de complicité.

Pianos de tous facteurs Vente de confiance, chez MARCELLI 3 et 10, rue du Bois. 51083

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la teinturerie-apprêt de M. Emile Roussel, un apprêteur, Jules Maret, boulevard de Belfort, a été blessé à la main gauche pendant son travail. Quinze jours de repos. Docteur Lepers. — Dans l'atelier de construction de M. Léon Olivier, un menuisier, Joseph Leclère, 33 ans, rue de Courtrai, cité Wattel-Ferrier, a eu le médius gauche écrasé par les organes de son métier. Trois semaines de repos. Docteur Picquet.

PIANOS, le plus grand choix, les meilleurs prix, MAISON SCREPEL, 138, Grande-Rue. 4-67060

MENUS FAITS. — Des procès-verbaux ont été rédigés à la charge de Joseph Axtere, journalier, demeurant rue du Tilleul, cour Tonneau, pour ivresse manifeste, et à M. Léon Dujardin, magasinier, demeurant rue Marceau, 10, pour avoir fumé à l'Hippodrome.

ALMANACH HACHETTE, en vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*. 70078

ALMANACH VERMOT. — En vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*.

CROIX

UNE CAVE DÉVALISÉE. — Dans la nuit de mardi à mercredi, vers deux heures et demie, Mme Accard, épicière à l'angle des rues du Petit-Bouticle et Saint-Jacques, fut réveillée par un bruit inexplicable. Elle se leva, ouvrit sa fenêtre, mais ne voyant rien elle se recoucha. Quelque temps après, des agents de la sûreté de Roubaix vinrent frapper à sa porte pour la prévenir qu'on voyait une lumière dans la cave. L'épicière descendit et constata, avec un des agents, le passage d'un cambrioleur. Celui-ci avait pénétré en descellant le soupirail et venait de dérober une cruche d'amer de cinq litres, une autre de même capacité contenant de l'essence de térébenthine, trois litres de malaga, trois d'anis, une vingtaine de bouteilles de vin, un litre de rhum et un litre de cognac; le tout représentant une valeur d'environ 70 francs.

On se souvient qu'il y a quelques mois, Mme Accard fut victime d'une tentative d'assassinat dans son magasin. Le coupable fut alors arrêté; espérons qu'on arrêtera aussi le voleur.

UNE TENTATIVE DE VOL a été commise dans la même nuit contre l'estaminet de Mme veuve Wydens, rue de la Limite. Là aussi la grille de cave fut descellée, mais le voleur est parti sans rien prendre.

A QUI LA VACHE ? — Une vache rousse égarée a été recueillie mercredi matin à la ferme Catteau, rue Jacquart, après avoir erré toute la nuit dans les environs.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un journalier du peignage Holden et Cie, M. André Lepers, 18 ans, rue Holden, s'est coupé à l'index gauche en travaillant.

LANNOY

FLERS-BREUCQ

UNE DISTRIBUTION extraordinaire de charbon sera faite ce matin à neuf heures, aux pauvres, par les soins de la Commission du carrousel.

LYS

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Delespaul-Beuscart, négociant en grains, un domestique, M. Augustin Doine, 50 ans, demeurant rue des Remparts, à Lannoy, s'est rompu un muscle de la jambe droite en soulevant un sac. Douze jours de repos. Docteur Parmentier. — Un garçon brasseur de la coopérative de la Justice, M. Henri Steelens, 36 ans, domicilié, 26, rue Bernard, à Roubaix, en démontant un tonneau a eu l'avant-bras droit comprimé entre un volant et le mur. Le blessé a reçu les soins d'un médecin.

LERS

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Cornwain et Leclusse ont arrêté, mercredi matin, vers deux heures, à la carrière du Moulin de Briques, Henri Mafant, 18 ans, bûcheur, rue de la Balance, 159, à Roubaix, et Carlos Kindt, 17 ans, demeurant mêmes lieu et rue numéro 39, qui étaient porteurs, ensemble de 6 kilogs de café vert de contrebande estimés 18 francs. Les deux jeunes gens seront transférés à Lille ce matin.

SAILLY

LA FRAUDE. — Mardi soir, vers six heures, le sous-brigadier des douanes, M. Victor Dornez, se trouvant de service au hameau du Beau-Chêne, a surpris un individu qui cherchait à franchir la ligne avec de la contrebande. A la vue du préposé, le fraudeur prit la fuite en abandonnant sa charge, une ceinture contenant dix kilogrammes de café.

— Le sous-brigadier des douanes Dornez et le préposé Millardet, ont arrêté, mercredi vers midi, au Pavé de Lannoy, le nommé Pierre Clément, 68 ans, sans profession, à Sailly, qui était nanti de 660 grammes de tabac haché de provenance étrangère et d'allumettes chimiques de même origine, pour une valeur de 6 fr. 13 centimes. Il sera conduit à Lille jeudi matin.

ASCQ

LA SUCCURSALE DE LA CAISSE D'EPARGNE sera fermée dimanche, à l'occasion de la nouvelle année.

CYSOING

MOUCHIN

LA FRAUDE. — Dans la soirée de mardi, vers huit heures, la brigade de Mouchin a saisi sur la grand'route une voiture chargée de 400 kilogrammes de tabac de Moravie en paquets revêtus de vignettes. Le conducteur ayant pris la fuite à l'aspect des douaniers n'a pu être arrêté.

— M. Canard, lieutenant de douane de Mouchin, accompagné de son collègue, M. Mellier, d'Orchies, assistés de plusieurs préposés, ont arrêté à la « Clef d'Or », une voiture attelée d'un cheval, contenant 200 kilos de tabac belge, d'une valeur de 2.050 francs. Le tout a été confisqué. Le conducteur a pu s'échapper.

— Les préposés Maurey et Brasseur Wauquier, ont arrêté, mercredi matin, un individu chargé de 7 kilos de tabac belge. Il a déclaré se nommer Léon Boilevin, 19 ans, habitant Wasquehal. Il a été remis à la gendarmerie de Cysoing, qui le conduira demain à Lille.

CATHOLIQUES

Pour l'envoi de vos cartes de visite, de deuil, etc. Servez-vous des bandes spéciales, vendues par le *Comité des Ecoles Catholiques* au profit de ses œuvres. 5 francs le 100.

Dépôts pour Roubaix : 71, Grande-Rue ; 84, Grande-Rue; 34, rue Fosse-aux-Chênes; Vroman, Grande-Place; Plouvier, place Notre-Dame ; Martin-Frémont, rue de Lannoy; Flipo-Broutin, Grande-Rue.

Dépôts pour Tourcoing : 5, rue Carnot; 85, rue des Ursulines; Jean Debischop, rue des Ursulines ; Henri Lemaire, Grande-Place; Jules Rosoor, Grande-Place. 73017

ALBUMS POUR CARTES POSTALES

La Librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des albums à des conditions très avantageuses.

Reliure pleine toile, fleurs en relief cerné or :

Albums pour 300 cartes	4 fr. 75
Albums pour 500 cartes	5 » 95
Albums pour 1.000 cartes	9 » 95
Pour les débutants, albums 100 cartes	1 » 25

WATTRELOS

Les funérailles de M. le capitaine des Douanes Vernerey ont été célébrées, mercredi matin, au milieu d'une affluence très nombreuse, composée en grande partie de fonctionnaires de l'Administration douanière, tant du service actif que du service sédentaire.

A neuf heures, quand M. le curé Coquériaux, de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, à laquelle appartenait le défunt, est venu faire la levée du corps, les douaniers de la caserne du Sapin-Vert, sous les ordres du lieutenant Melliez, ont présenté les armes devant le cercueil découvert et les clairons ont sonné aux champs. Puis, le cortège s'est mis en marche vers l'église; de nombreux douaniers venus de tous les points de la région, faisaient la haie.

Plusieurs couronnes précédaient le corbillard, offertes par les officiers et les préposés des douanes, et par le Cercle des Officiers de Tourcoing, dont M. le capitaine Vernerey faisait partie.

Le fils du défunt, M. Narcisse Vernerey, attaché à la Direction de Lille, comme surnuméraire du service sédentaire, conduisait le deuil. Puis venaient MM. Desbordes, directeur des Douanes de Lille; Petit, inspecteur de Contrôle à Paris; Hauville, directeur des Douanes à Valenciennes; Duval, inspecteur à Lille; Galitien, inspecteur à Armentières; MM. les capitaines des Douanes Mouy, de Roubaix, et Bastel, de Lille; de nombreux receveurs et vérificateurs de la région; MM. Lecomte, adjoint au maire de Tourcoing; le Docteur Leplat, maire de Wattrelos, médecin de l'Administration des Douanes; le capitaine Georges Duvillier, président du Cercle militaire de Tourcoing; le commandant Paul Dervaux; les capitaines Honoré Lepers, Trévise et Beulque; les lieutenants Baritel et Molard; le sous-lieutenant Baudot, du même cercle; M. le docteur L. Dewyn, médecin honoraire des douanes à Tourcoing; des chefs de service de la municipalité de Tourcoing et du secrétariat de la mairie de Wattrelos et des conseillers municipaux de ces deux villes; d'importantes délégations du corps de police et des sapeurs-pompiers de Tourcoing; de la Douane belge; M. le capitaine de gendarmerie Lebas; des gendarmes de Roubaix et la brigade de Wattrelos, ainsi que le corps de police de cette ville; M. Charles Agache, vice-président du Bureau de Bienfaisance; M. J.-B. Quennoy, président de la sous-succursale de la Caisse d'Epargne de Wattrelos, etc.

Au cimetière, M. le Directeur des Douanes Desbordes a retracé la carrière de M. le capitaine Vernerey qu'il a montré successivement comme préposé à Epinal, sous-lieutenant en 1860 à Wargny-le-Petit, lieutenant à Paris, et en 1869, capitaine à Tourcoing. M. Desbordes a fait allusion à la sympathie profonde de M. Dron, maire de Tourcoing pour le défunt dont il a vanté les qualités professionnelles, l'endurance, le courage, la clairvoyance et surtout l'activité dans le service. Il a assuré la veuve et les trois enfants de la protection tutélaire de l'Administration supérieure des Douanes, qui ne faillira pas, a-t-il dit, au devoir qu'elle a de ne pas les abandonner.

Après lui, M. Duvillier, président du Cercle militaire, a salué le camarade plein d'entrain, disant que la mort chrétienne du capitaine Vernerey adoucissait pour lui l'amertume de la séparation.

CHOCOLATS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE. — Nouveautés pour cadeaux du jour de l'an, près de la gare, LILLE, 5, rue du Pries. — CHOCOLAT THOMAS, fondant, 48 bouchées, 1 franc. 73136

A LA GLANEUSE

Maison BIENFAIT SŒURS, Roubaix

FIN de SAISON

RABAIS sur les CONFECTIONS pour Dames 72673

TOURCOING

Audacieuse tentative de vol rue Jacquart. — M. Henri Dupont, directeur d'usine, passait dans la rue Jacquart, mardi soir, vers onze heures et demie. Il remarqua que la porte du bureau de MM. Delvoye-Dujardin, lisseurs, qui se trouve au numéro 29 de cette rue était entr'ouverte. Etonné de cette particularité, M. Henri Dupont, qui connaît intimement, M. Félix Delvoye, dont la maison d'habitation est voisine du bureau, sonna à cette maison et prévint M. Delvoye. Celui-ci descendit aussitôt et les deux hommes pénétrèrent dans le bureau. Là, ils trouvèrent le coffre-fort, un lourd coffre, système Degryse, enlevé du coin où il se trouvait et couché sur le sol, le dos en l'air. Dans le bureau rien d'autre n'avait été dérangé. Vraisemblablement, les voleurs avaient préparé le coffre-fort pour l'emporter, mais dérangés, avaient été obligés de prendre la fuite sans rien emporter.

Pour pénétrer, les cambrioleurs avaient fait des pesées avec une forte pince, sur la serrure de la porte et avaient fait sauter la gâche. M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête mercredi matin.

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE AU BLANC-PIGNON. — D'audacieux cambrioleurs ont tenté de cambrioler, dans la nuit de mardi à mercredi, la maison habitée par M. Commine-Lemahieu, fabricant de chocolat, rue des Palmiers. Les malfaiteurs ont essayé de briser la porte en fer qui ferme l'entrée de la maison avec l'aide d'une forte pince. Ils n'y sont pas parvenus et ont dû se retirer, soit qu'ils aient été dérangés, soit qu'ils se aient rendu compte de l'inutilité de leurs efforts. Les tentatives d'effraction ont été constatées mercredi matin par M. Commine. La porte montre les places de fortes pesées et en maints endroits, le métal est tordu. M. Proix a ouvert une enquête.

LE CAMBRIOLAGE DE L'EGLISE SAINT-CHRISTOPHE. — M. Carré de Malberg, juge d'instruction, a rendu une ordonnance de non-lieu en faveur du jeune Bonte, au sujet du vol important commis, le 21 octobre dernier, dans la sacristie de l'église Saint-Christophe.

RESULTAT D'ADJUDICATION. — Mercredi à deux heures, MM. Maurice Coudier, adjoint au maire; Masurel Leclercq et Delphin Dumortier, conseillers municipaux; Bloyart, directeur de la Voirie municipale, ont procédé à l'adjudication de la ferrure des chevaux du service de l'enlèvement des boues, pendant trois ans, à partir du 1er janvier 1905. M. Philippe Armand, rabais de 20,50 %, adjudicataire.

NOUS APPRENONS la mort de M. Charles Gilles, ancien lieutenant des Sapeurs-Pompiers.

M. Gilles avait fait partie du bataillon pendant 20 ans de 1883 à 1903.

ARRIVAGES AUX HALLES du 26 décembre : 366 k. de marée, 1.000 huîtres, 16 lapins de garenne, 30 kil. de beurre, 40 k. d'oignons, 120 endives.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE, RUE JACQUART. — Mercredi matin, vers huit heures, M. Auguste Fouan, peigneur, 38, rue Jacquart, descendant dans le sous-sol de sa maison, trouva la cuisine-basse rempli de fumée. Un monceau de bois placé en face du calorifère était en feu. Il est probable qu'un charbon ardent sera tombé du foyer du calorifère et aura mis le feu au monceau de bois.

M. Fouan donna l'alarme et quelques instants après, les pompiers étaient sur les lieux. Quelques seaux d'eau eurent raison du feu.

Une conduite de gaz a été endommagée par le feu et le gaz qui s'échappait s'était enflammé. Les pompiers coupèrent la conduit et fermèrent la fuite avec quelques coups de marteau.

Les dégâts s'élèvent à quatre-vingts francs.

ARRESTATION D'UN INTERDIT. — La police de sûreté a mis en état d'arrestation mercredi soir, un individu âgé de 20 ans, Victor Ledain, né à Pontivy, couvreur, condamné le 10 mars 1902 à un an de prison pour vol et à deux ans d'interdiction de séjour. Il est aussi expulsé de Hollande et de Belgique. Il était venu solliciter un billet de logement.

DES MALFAITEURS inconnus ont dérobé, mardi soir, au préjudice de M. Charles Decupère, tisserand, rue de Nice, une paire de rideaux, trois chemises, deux taies d'oreillers. Ces objets avaient été placés sur une corde dans un terrain vague, en face de la maison, par Mme Decupère.

ACCIDENTS DU TRAVAIL du mercredi 28 décembre : A la filature de Mme veuve Vandenberghe, rue Ste-Barbe, un cardeur, Auguste Lesage, 44 ans, demeurant rue de Renaix, a eu le médius gauche pris dans des engrenages. Dix jours de repos. Docteur Defosses. — Chez MM. Bayart-Parent, un monteur de chaînes, Charles Corset, 49 ans, rue de Madrid, 45, s'est blessé aux reins en soulevant une boîte